

012016

Mairie de BERTHOUVILLE

27800

Tél./Fax : 02 32 44 23 13

mairie.berthouville@orange.fr

DÉLIBÉRATION

du Conseil Municipal (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. M. CHAMBRAS-VINCENT, Receveur

Préfecture de l'Eure stamp: 25 AVR. 2016 ARRIVÉE

L'an mil neuf cent seize, le 8 AVRIL à 20 heures, 30 le Conseil Municipal (1) dûment convoqué, s'est réuni

en session ordinaire, sous la présidence de M. M. M.F. LECLERC

Nombre de conseillers (2) en exercice : 11

Date de convocation du C. M. (1) : 04/04/2016

Présents : MM. Didier DESCHAMPS, Davy LEGRIX, Olivier MORIN, Jean Claude CEYDEN, Serge AUBERT, Dimitri ARLAIN, Patrick DESCHAMPS

Christiane CAPELLE a donné procuration à Olivier MORIN lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil municipal (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :



Signature of M. M. Chambras-Vincent

(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative. (2) Conseillers municipaux ou membres. (3) Rayer la mention inutile.